



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSÉ, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	Etaiet présents :	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSÉ Olivier
	Absentes excusées :	FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine
	Absents :	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance
En exercice : 16		
Présents : 12		
Votants : 12		

N° : 2024-14

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSÉ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Olivier VERCRUYSSÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	405 938.79			290 951.00	405 938.79	290 951.00
Opérations de l'exercice	1 041 940.33	865 002.14	1 708 889.84	2 075 836.65	2 750 830.17	2 940 838.79
TOTAUX	1 447 879.12	865 002.14	1 708 889.84	2 366 787.65	3 156 768.96	3 231 789.79
Résultats de clôture	582 876.98			657 897.81		75 020.83
Restes à réaliser	96 229.87	83 087.35				
TOTAUX CUMULES	679 106.85	83 087.35		657 897.81	679 106.85	740 985.16
RESULTATS DEFINITIFS	596 019.50			657 897.81		61 878.31

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote,

- Arrête les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire
Olivier VERCRUYSSÉ

